Extrait du Registre des dé CONSEIL MUNICIPAL du

Envoyé en préfecture le 22/10/2025 Reçu en préfecture le 22/10/2025 Publié le ID : 035-213501380-20251016-D140_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	11/10/2025
Date d'Affichage	11/10/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC.

Absent excusé:

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Absents:

Mme Sylvie COUPE Mr Patrick DEMARQUET

Madame Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°140-2025

Révision des tarifs 2026 pour la location de salles

Madame Stéphanie GARNIER, 2ème adjointe, indique que la commission des finances réunie le 9 octobre 2025, a analysé l'ensemble des tarifs pratiqués en 2025 et propose le tableau tarifaire suivant :

Salle Communale Capacité maximale : 100 personnes sans vaisselle				
Nettoyage et rangement insuffisant	150,00 €	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine		
si Observations	Fournir un écrit ou un mail avant 12H le jour de la location à la Mairie			
Location	Période du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)		
Location de moins de 3 Heures : Vins d'honneur, rassemblement				
Commune	65,00 €	115,00 €		
Hors Commune	115,00 €	175,00 €		
Location gratuite en cas de décès d'un habitant de la commune				

	Env	voyé en préfecture le 22/10/2025
Location + cuisine (sans vaisselle		çu en préfecture le 22/10/2025
Commune	103,00 €	blié le 245,00 € : 035-213501380-20251016-D140_2025-DE
Hors Commune	265,00 €	355,00 €
Location +	cuisine (sans vaisselle) - 2	2 Jours
Commune	255,00 €	315,00 €
Hors Commune	335,00 €	435,00 €
Location + cuisine	e (sans vaisselle) - Jour su	pplémentaire
Commune	35,00€	55,00€
Hors Commune	55,00€	75,00 €
Salle A	nimation "La Fouchera	nis"
Capacité m	aximale : 60 personnes sans vai	
Chèque de caution	200,00€	Inventaire dès le lendemain de la location. Restitution du chèque de caution après paiement définitif de la location
Nettoyage et rangement insuffisant	150,00€	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine
si Observations	Fournir un écrit ou un mail avant 12H le jour de la location à la Mairie	
Location	Période du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)
Location de moins de	3 Heures : Vins d'honneur,	rassemblement
Commune / SLVIE	45,00€	85,00 €
Hors Commune	85,00€	135,00 €
Location gratuite e	n cas de décès d'un habitant d	e la commune
Locat	ion (sans vaisselle) - 1 Jou	ır
Commune	125,00 €	185,00 €
Hors Commune	185,00€	265,00 €
Locati	on (sans vaisselle) - 2 Jou	rs
Commune	185,00€	245,00 €
Hors Commune	255,00 €	335,00 €
SLVIE/GAZELEC activités régulières	G	ratuit
	es Sports "La Fouchera s de location aux Particuliers	ais"
Nettoyage et rangement insuffisant	150,00€	Sols, tables, portes, sanitaires, matériel de cuisine
SLVIE/GAZELEC activités régulières	Gratuit	
Location	Période du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	Période du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)
Associations extérieures jusqu'à 7 occupations par an	105 € / jour	185 € / jour
Associations extérieures à partir de 8 occupations par an	205 € / jour	285 € / jour

Envoyé en préfecture le 22/10/2025 Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID: 035-213501380-20251016-D140_2025-DE

Pour les associations communales, elles bénéficieront d'une loc locations d'une salle pour un repas pour le week-end.

Si la capacité de la salle ne permet pas d'organiser cet évènement, une aide financière correspondant au montant d'un repas sans chauffage sera accordée.

Les utilisations des salles pour les activités des associations communales sont gratuites dans la semaine.

Pour les Fêtes de quartier, la location de la salle de la Foucherais (RDC) est possible une fois par an gratuitement, sous la responsabilité d'une personne (personne porteuse de cette manifestation).

Par contre, si la commune a besoin d'une salle, elle est prioritaire à tout moment. Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs à appliquer pour l'année 2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme, Le registre dûment signé,

Le Maire.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025 Reçu en préfecture le 22/10/2025 Publié le ID : 035-213501380-20251016-D140_2025-DE